

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Les Amis de Dedougou.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'Association Les Amis de Dédougou mène plusieurs actions en faveur des Burkinabés,

CONSIDERANT que l'Association souhaite fournir des livres de littérature africaine afin de développer l'épanouissement des élèves à la Francophonie du nouveau lycée de Dédougou,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

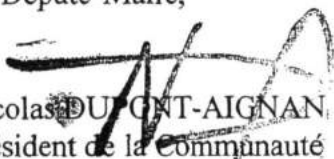
DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € à l'Association Les Amis de Dedougou,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Député-Maire,



  
Nicolas DU GONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture le 14-5-2010  
et de la publication le 14-5-2010  
Le Maire,



60, rue de la Halle  
91330 Yerres  
Tél. : 01 69 48 63 00  
Fax : 01 69 48 63 98